

FORMATION SECURITE

L'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET LA MISE A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE

Depuis le 5 novembre 2001 (décret n°2001-2016) l'employeur est le seul responsable de l'évaluation des risques et a l'obligation de transcrire dans un Document Unique les résultats de l'évaluation des risques. Ce document doit être réalisé et mis à jour une fois par an. A défaut, des sanctions financières sont encourues (peine de contravention de cinquième classe de l'ordre de 1500€). Toutes les entreprises ayant au moins un salarié doivent remplir ce document unique. Il doit être conservé dans l'entreprise et être tenu à la disposition de l'inspection du travail, des agents de la CRAM, du médecin du travail, des représentants du personnel et des salariés soumis aux risques.

ANIMATEURS :

Intervenants
habilités par
l'INRS et la
CARSAT
Occitanie.

Formateurs
spécialisés dans le
domaine de la
prévention des
risques et l'analyse
des risques
professionnels.

Parcours
professionnel en
CHR.

METHODES PÉDAGOGIQUES

Échanges entre
participants

Supports
audiovisuels

Analyse de cas
concrets

Mise en
situation

Objectifs de la formation

- Être capable de maîtriser la réglementation et la méthodologie relative à l'Évaluation des Risques Professionnels (EvRP)
- Réaliser une EvRP et transposer les résultats de l'évaluation dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Public concerné et prérequis : Occuper un Poste de directeur, de Chef d'entreprise, de Responsable sécurité.

Accessibilité : Locaux privés – Salle de 30m2 - Parking à disposition - Salle de prise de repas. Nous consulter pour toutes questions relatives aux situations de handicap.

Durée de la formation : 14 heures pleines en présentiel.

Tarification (2024) : Nous consulter (tarif en fonction de la grosseur du site)

Nombre de participants : Groupe de 1 à 4 personnes

Délai d'accès : 1 mois environ

Modalités de déroulement : La découverte, l'apprentissage et l'évaluation des stagiaires se fait selon une articulation logique suivant le programme ci-dessous.

Programme de la formation :

- **LE CADRE RÉGLEMENTAIRE (30 min)**
- **LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION LES ENJEUX ET PRÉSENTATION DE LA MÉTHODE (1h)**
 - L'identification des dangers et l'analyse des risques (notation, cotation...)
 - La classification des risques
 - Les propositions de mesures de prévention (Plan d'Action à court et moyen terme)
- **RÉALISATION/MISE A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE (D.U) (livrable) (5h30)**
 - La forme
 - Les modalités de réalisation
 - L'amélioration continu
 - Le suivi et la mise à jour par la veille du risque
 - Cas concret dans le secteur concerné
 - Cas particuliers (Covid, RPS, Harcèlement...)